



N° 19/CD/10/20

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

~~~~~

Séance du 17 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept octobre, à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, Mme CURTO, Mme SERRES,

Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, M. VIGUIER, Mme BENQUE, Mme RICARD, Mme DUMAS,

Absents(e): M. CATHALA, Mme LOGEART, M. DORLEANS, Mme DELPUECH

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Madame Sabrina RICARD

-----

**Objet n° 1 : Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020.**

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Rappelle qu'un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit intervenir au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme-EPIC avant l'examen du budget primitif 2020.

Celui-ci a un caractère décisionnel c'est pourquoi le débat d'orientation doit nécessairement être formulé par une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce débat permet notamment de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au budget primitif 2020.

## 1. Le Budget Principal : Office de Tourisme

L'Office de Tourisme s'inscrit dans un contexte général de maîtrise budgétaire. Ce budget primitif 2020 doit également tenir compte des enjeux en termes de développement touristique : Office de Tourisme classé en Catégorie I ; marqué « Qualité Tourisme » et « Tourisme & Handicaps » ; porteur de projets à l'échelle de la station (Plan compétitivité, marque Destination pour Tous ; image et notoriété ; etc.).

Dans ce cadre, les principales priorités pour l'année 2020 portent sur les points suivants :

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées mais tenant compte de la réorganisation nécessaire de l'Office de Tourisme pour faire face aux enjeux de la station et à la profonde mutation du secteur touristique (évolution des métiers, des besoins et attentes ...)
- La promotion touristique de notre destination : accentuation de la promotion par les outils technologiques, le recours aux réseaux sociaux (démarche station : OT - Ville - Thermes) / Poursuite du plan compétitivité de la station ...
- Le renforcement progressif des prestations de service apportées aux partenaires (conseil, accompagnement, formation, etc.)
- Le développement de l'écosystème numérique de la station avec les thermes et la ville (sites Internet, réseaux sociaux et e-commercialisation des loisirs)

### Les orientations du budget primitif 2020 :

- Section fonctionnement
  - Les dépenses

|                                          | BP 2019           | BP 2020           |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 486 480€          | 494 500€          |
| Chapitre 012 Charges de personnel        | 527 100€          | 566 600€          |
| Autres chapitres                         | 33 720€           | 17 700€           |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>1 047 300€</b> | <b>1 078 800€</b> |

Le budget 2020 pourra évoluer en fonction des amortissements (fin achat d'investissement).

Les charges courantes sont stables par rapport à 2019 (1.6% d'augmentation) par une maîtrise budgétaire dans chaque article.

Les plus importantes dépenses concernent :

- Les prestataires, produits boutiques, titres de transports urbains et autres pour la vente en billetterie
- Le passage à la TVA sur marge pour les commissions. Cette somme se compense avec les recettes du 701

- L'article 6228 (divers rémunérations intermédiaires) avec les différents cabinets d'étude, les prestataires pour la promotion et l'animation, des accompagnements, les participations au service culture et associations...).

La masse salariale prévisionnelle est en augmentation d'environ 7% par rapport au budget 2019, dans la mesure où nous sommes assujettis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la taxe sur salaires (sectorisation des activités de l'Office de Tourisme).

Il est à noter qu'une réflexion est en cours sur la revalorisation des agents afin de mieux prendre en compte la spécificité des postes, leur très forte polyvalence et le poids des dossiers transversaux à conduire en lien avec l'évolution des Offices de Tourisme et les enjeux de la « station ».

Ces crédits seront ajustés par le budget supplémentaire en fonction de la décision finale et des taux de cotisations 2020, non connus à ce jour.

Les autres chapitres sont en baisse de 47.50%, dus notamment à la mise en place de la sectorisation en matière d'impôt sur les bénéfices (activités imposables et non imposables), qui induit une absence de crédit au chapitre 69.

Nous avons engagé une procédure contentieuse dans le cadre d'une sectorisation en matière d'impôt sur les sociétés pour les résultats de l'Office de Tourisme. Ce rescrit est en cours auprès des Services Fiscaux depuis le 30 décembre 2018 pour une restitution de l'imposition acquittée à tort pour les années fiscales 2015, 2016 et 2017.

En effet, la sectorisation des activités de l'office de Tourisme entre les activités imposables (Ventes, Exploitation des deux campings municipaux) et celles non imposables (accueil, information, promotion, développement touristique financées par le reversement de la Taxe de Séjour par la Ville), aboutissent à un déficit fiscal de l'activité imposable (lucrative) et à un bénéfice fiscal de l'activité non imposable (Non lucrative).

#### ➤ Les recettes

Des recettes propres en augmentation par rapport à 2019 principalement due au reversement de la taxe de séjour même si une prudence s'impose sur ce recouvrement lié à l'incertitude des modalités de la loi pourtant obligatoires : nouveaux textes de loi, paiement en ligne, sensibilisation au chèque unique, fraude....

|                                                       | Réalisé 2017 | Réalisé 2018 | BP 2019  | BP 2020  |
|-------------------------------------------------------|--------------|--------------|----------|----------|
| <b>Billetterie</b>                                    | 211 690€     | 225 197€     | 200 000€ | 226 000€ |
| <b>Prestations de Services</b>                        | 136 735€     | 105 227€     | 150 000€ | 150 000€ |
| <b>Reversement Taxe de Séjour (avec reliquat N-1)</b> | 621 176€     | 678 795€     | 676 000€ | 680 000€ |

- Section investissement

Cette section s'autofinance par les amortissements. La dépense principale concerne le projet d'achat d'un photomaton pour cartes et photos souvenirs à destination de notre clientèle.

Il convient de rappeler que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la gestion de l'activité camping a été transférée à l'EPIC de l'Office de Tourisme. Ce service public était géré auparavant par la Ville en régie directe. Or la qualification et le mode de gestion de ce service ont été modifiés afin de se conformer aux dispositions comptables et fiscales en la matière.

Ainsi, la gestion des deux campings municipaux (Chemin des Bains et Pech D'Ay) a fait l'objet d'un transfert non seulement de l'exploitation et de l'entretien des équipements mais aussi du renouvellement des installations. Le transfert de cette activité a entraîné la création d'un budget annexe répondant aux règles de l'instruction comptable M4.

- Section fonctionnement

- Les dépenses

|                                          | BP 2019           | BP 2020           |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 616 603€          | 625 010€          |
| Chapitre 012 Charges de personnel        | 321 200€          | 309 200€          |
| Autres chapitres                         | 118 697€          | 118 600€          |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>1 056 500€</b> | <b>1 052 810€</b> |

Le budget 2020 pourra évoluer en fonction des amortissements (fin achat d'investissement).

Un effort particulier a été réalisé sur l'ensemble des dépenses de cette section, notamment sur :

- L'achat de matériel et de consommable par une gestion rigoureuse du stock des agents de maintenance
- Par des travaux réalisés en interne au lieu d'interventions d'entreprises

La masse salariale prévisionnelle est envisagée avec la revalorisation mécanique liée aux statuts des agents et la mise en place d'une ancienneté à l'identique de la Convention de l'Office de Tourisme. Elle sera ajustée par le Budget Supplémentaire en fonction des taux de cotisations 2020 non connus à ce jour.

Il est à noter une baisse sur la refacturation des agents de la Commune intervenants sur les deux campings municipaux (Service Espaces verts, Service techniques...) due à une modification de leur mise à disposition.

Les secteurs les plus importants sont :

- La consommation d'eau
- L'EDF/GDF
- Les prestations de services avec notamment le nettoyage des sanitaires sur les 2 campings, l'intervention de vigiles durant la saison estivale.
- Le versement de la redevance à la Ville avec une actualisation par rapport à l'IPC.
- Les emprunts (voir tableau)

Tableau d'évolution de la dette du service des Campings

| ANNEE | Capital restant dû | Total annuités<br>(amortissement + intérêt) |
|-------|--------------------|---------------------------------------------|
| 2013  | 599 577.92€        | 62 069.86€                                  |
| 2014  | 562 550.53€        | 61 953.63€                                  |
| 2015  | 524 049.38€        | 61 937.52€                                  |
| 2016  | 484 012.15€        | 61 929.09€                                  |
| 2017  | 442 373.85€        | 61 943.11€                                  |
| 2018  | 399 066.71€        | 61 957.09€                                  |
| 2019  | 354 020.10€        | 59 929.09€                                  |
| 2020  | 309 160.41€        | 59 929.08€                                  |

➤ Les recettes

Les recettes proviennent essentiellement de l'exploitation des deux campings municipaux (Arrhes et séjours).

Il est prévu un changement de notre grille tarifaire afin de disposer de deux entrées :

- Un forfait séjour (forfait curiste) sur la même base tarifaire que 2019 comprenant 1 ou 2 personnes avec branchement électrique. En effet, il s'agit d'une pratique usuelle en hôtellerie de plein air qui a pour but de garantir un minimum de perception et de rentabiliser les infrastructures équipant les emplacements même s'il n'y a pas de consommation.
- Un tarif journalier réévalué de 10% par rapport à 2019, avec une présentation plus détaillée (Séjours courts ou de passage). La mise en place d'un tarif « campeur non motorisé » (pédestre ou cyclo) même si l'offre effective de petits emplacements est faible.

D'autre part, l'évolution du processus de réservation devra passer par l'automatisation sur l'outil informatique (réservation et paiement en ligne). Cette démarche s'inscrit dans le projet actuel de e-commercialisation initié par la Ville, les Thermes et l'Office de tourisme.

Section investissement

Les principaux investissements prévus en 2019 se traduisent notamment au travers de programmes suivants, financés par un autofinancement à hauteur d'environ 53 000€ :

- Maître d'œuvre pour projet global d'investissements pour les deux campings (plans pluriannuels à compter de 2020)
- Système de contrôle d'accès des portillons avec bracelets à puce pour accès piétons (suppression des badges)
- La rénovation des plateformes extérieurs autour des deux sanitaires du camping Chemin des bains en collaboration avec l'Association Roule Nature.
- Le projet WII ZONE pour l'installation de la fibre optique

- Le renouvellement du pack informatique.

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé au Comité de Direction :

- d'approuver le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020.
- d'autoriser le Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

**UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020.
- **Autorise** le Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit que** copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 22/10/2023  
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 25/10/23  
Le Président, Gérard CANOVAS

